FORMULAIRE DE REQUÊTE

FINANCEMENT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYSTÈME
FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME
FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR DU GPE
ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES

Juin 2024

GPE Transformer l'éducation

TABLE DES MATIÈRES

Processus de requête de financement du GPE 3

Guide de démarrage rapide 4

1. Présentation 5
2. Financement pour le renforcement des capacités du système 6
3. Fonds à effet multiplicateur du GPE 10
4. Accélérateur de l'éducation des filles 12
5. Financement pour la transformation du système 13
6. Pacte de partenariat 13
7. Programme 14
8. Efficacité de l'aide 27
9. Financement basé sur les résultats 30
10. Agents partenaires et coûts 31
11. Risques et mesures de protection 34
12. Préparation de la requête 36
13. Signatures 36
14. Dépôt du dossier de requête 37

Liste de contrôle des éléments requis 38

PROCESSUS DE REQUÊTE DE FINANCEMENT DU GPE

ALLOCATIONS DU GPE



Les plafonds sont fixés pour :

- ✓ le **financement pour le renforcement des capacités du système**
- ✓ le **fonds à effet multiplicateur du GPE**
- ✓ **l'Accélérateur de l'éducation des filles**
- ✓ le **financement pour la transformation du système**

ÉVALUER, DIAGNOSTIQUER & HIÉRARCHISER



Identifier les moyens et les obstacles par le biais de :

- ✓ l'analyse des **facteurs favorables**
- ✓ l'évaluation du **groupe consultatif technique indépendant**
- ✓ le **Pacte de partenariat** (établi ou en cours)

FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR

CONFIRMER LE MONTANT DU FINANCEMENT



Déposer une manifestation d'intérêt pour montrer :

- ✓ le **caractère nouveau et complémentaire** du financement externe
- ✓ la **modalité de cofinancement**
- ✓ la **viabilité de la dette**
- ✓ les **domaines d'interventions** des activités proposées

DÉPOSER LA REQUÊTE



La requête décrit :

- ✓ les **objectifs** et **jalons du programme**
- ✓ les **coûts de financement**
- ✓ les **plans de décaissement**
- ✓ les **risques**
- ✓ les **mesures de protection**



DÉCISION

GUIDE DE DÉMARRAGE RAPIDE

Quel est l'objet de ce document ?

Les pays partenaires et leurs agents partenaires se servent de ce formulaire de requête pour solliciter les principaux financements du GPE :

FINANCEMENT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYSTÈME
FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR DU GPE
FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME
ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES

Qui peut en bénéficier et pour quel montant ?

Les critères d'éligibilité et les plafonds de financement pour chaque pays partenaire sont disponibles sur le **site du GPE**.

Quelle est la marche à suivre ?

Le **financement pour le renforcement des capacités du système** est disponible **à tout moment** pour soutenir un large éventail d'activités pour le renforcement des capacités, mais il est idéal pour les pays qui visent à combler les lacunes identifiées lors de l'analyse des **facteurs favorables**, c'est-à-dire la première étape des phases de diagnostic et de planification qui précèdent généralement l'accès au financement du GPE.

Les pays faisant une requête pour les trois autres financements **auront vraisemblablement déjà réalisé** l'analyse des facteurs favorables ainsi que **l'évaluation par le groupe consultatif technique indépendant (GCTI)** lors de l'élaboration de leur **pacte de partenariat**. Ceux d'entre eux qui font une requête pour un **financement au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE** doivent avoir confirmé le montant de l'allocation par le biais d'une **manifestation d'intérêt** examinée et approuvée par le Secrétariat du GPE.

Consultez les **directives relatives au financement pour le renforcement des capacités du système, au fonds à effet multiplicateur ou au financement pour la transformation du système** pour remplir ce formulaire. Selon le financement ou la combinaison de financements sollicités, vous devrez remplir uniquement certaines sections de ce formulaire. Si le pays fait une requête de financement pour le renforcement des capacités du système parallèlement à d'autres financements, il pourra choisir de soumettre un document de programme et un budget combiné.

Quels éléments dois-je fournir ?

Vous pouvez inclure en **annexe** de ce formulaire de requête, les documents justificatifs, lorsqu'ils sont demandés. Vous pouvez consulter la liste de contrôle à la fin du formulaire pour vérifier que tous les éléments requis y sont inclus. **L'agence de coordination dépose le formulaire de requête finalisé** pour le compte du gouvernement et du groupe local des partenaires de l'éducation, et met en copie l'agent partenaire, les représentants gouvernementaux pertinents (dont le ministère de l'Éducation), ainsi que le chargé de liaison du GPE et le responsable-pays auprès du Secrétariat du GPE. Veuillez adresser les dossiers de requête à gpe_grant_submission@globalpartnership.org.

Et après ?

Le Secrétariat du GPE réalise le dernier examen de la qualité et prépare les documents nécessaires à la **décision finale** qui sera prise par le Conseil d'administration du GPE ou par la directrice générale. La

décision est alors communiquée au gouvernement, à l'agent partenaire et à l'agence de coordination **dans un délai de 10 jours ouvrables**.

Transparence

La politique de transparence du GPE exige que toutes les requêtes de financement approuvées et autres documents connexes soient publiés sur le **site Web du GPE, dans la section consacrée au pays partenaire**. Les informations personnelles ou sensibles, telles que les numéros de téléphone et les adresses électroniques, seront **effacées** avant leur publication.

1. PRÉSENTATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES (TOUS FINANCEMENTS)	
Pays :	Mali
Agence de coordination (intérimaire) :	FONGIM
Date de dépôt du dossier complet de requête :	9/19/2025
Devise de financement : (Le choix de la devise est fait par l'agent partenaire en concertation avec les autorités nationales et le groupe local des partenaires de l'éducation. Consultez les directives relatives aux financements pour obtenir de plus amples informations.)	Dollar américain ☒ Euro ☐
INFORMATIONS SPÉCIFIQUES : • **FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME** • **FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR DU GPE** • **ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES** **(Si votre requête concerne UNIQUEMENT le FINANCEMENT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYSTÈME, veuillez passer directement à la SECTION 2)**	
Intitulé du programme :	Perfectionner la prestation et la qualité des enseignants pour un système éducatif performant, équitable et résilient au Mali
Montant total du financement sollicité : (y compris les coûts de mise en œuvre tels que les coûts directs encourus par les agents partenaires. Pour obtenir plus d'informations, voir la section 10).	37 980 000 USD
La programmation basée sur les résultats sera-t-elle utilisée pour mettre en œuvre une partie du montant du financement sollicité ?	Oui ☐ Non ☒
Si **OUI**, veuillez indiquer le montant et le pourcentage du financement total qui sera programmé en tant que financement basé sur les résultats :	Cliquez ici pour saisir le montant et le pourcentage.

Agent partenaire :	UNICEF/UNESCO
Commissions de l'agent partenaire (en plus des allocations de financement ; énumérez les agences et les frais correspondants s'il y a plusieurs agents partenaires) :	UNICEF : 1 861 020 sur l'enveloppe globale dont 1 488 816 sur le financement initial soit 7% des fonds gérés par l'UNICEF ; UNESCO : 797 580 sur l'enveloppe globale dont 638 064 sur le financement initial soit 7% des fonds gérés par l'UNESCO
Autres bailleurs de fonds pour le programme, y compris les cofinancements au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE (énumérez les bailleurs de fonds et le montant respectif) :	Cliquez ici pour saisir le texte
Date estimée de démarrage :	3/2/2026
Date estimée de clôture : (dernier jour du mois, par exemple, le 30 juin 2025)	12/31/2029
MONTANTS DES FINANCEMENTS SOLLICITÉS	
Financement pour la transformation du système :	37 980 000 USD UNICEF : 26 586 000 UNESCO: 11 394 000
Fonds à effet multiplicateur du GPE :	Cliquez ici pour saisir le montant.
Cofinancement du fonds à effet multiplicateur mobilisé par d'autres bailleurs de fonds :	Cliquez ici pour saisir le montant.
Accélérateur de l'éducation des filles :	Cliquez ici pour saisir le montant.

2. FINANCEMENT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYSTÈME

Objet

Le financement pour le renforcement des capacités du système peut servir à financer les activités nécessaires pour la réalisation de réformes et de programmes tels que l'élaboration du pacte de partenariat d'un pays. Veuillez-vous référer aux **directives relatives au financement pour le renforcement des capacités du système** pour préparer cette requête de financement.

REMARQUE : s'il est prévu que le financement pour le renforcement des capacités du système soit **combiné** avec d'autres financements du GPE, le pays peut alors décider d'intégrer toutes les informations dans un seul budget et document de programme, tant que le document **précise clairement les activités qui seront financées** par le financement pour le renforcement des capacités du système.

Période du prochain plan sectoriel de l'éducation/plan de transition de l'éducation	Cliquez ici pour saisir la période.

(le cas échéant) :	
Allocation maximale du financement pour le renforcement des capacités du système :	Cliquez ici pour saisir le montant.
Montant total sollicité du financement pour le renforcement des capacités du système, pour les trois guichets de financement :	Cliquez ici pour saisir le montant.
Ce montant est-il un financement complémentaire pour un financement pour le renforcement des capacités du système **existant** mis en œuvre par le même agent partenaire ?	Oui ☐ Non ☐
Commissions de l'agent partenaire (en plus des allocations de financement ; énumérez les agences et les frais correspondants s'il y a plusieurs agents partenaires) :	Cliquez ici pour saisir les agents partenaires et les montants.
Montant total et sources des financements des activités appuyées par le financement pour le renforcement des capacités du système (énumérez le montant de chaque source de financement) :	Cliquez ici pour saisir le montant et la source.
Guichet de financement n° 1 : renforcer la planification et l'élaboration de politiques intégrant la notion de genre pour un impact à l'échelle de tout le système	
Agent(s) partenaire(s) :	Cliquez ici pour saisir le texte.
Montant sollicité pour le guichet de financement n° 1 :	Cliquez ici pour saisir le montant.
Date estimée de démarrage :	Cliquez ici pour saisir la date.
Date estimée d'achèvement :	Cliquez ici pour saisir la date.
Guichet de financement n° 2 : mobiliser une action et un financement coordonnés pour engendrer un changement porteur de transformation	
Agent(s) partenaire(s) :	Cliquez ici pour saisir le texte.
Montant sollicité pour le guichet de financement n° 2 :	Cliquez ici pour saisir le montant.
Date estimée de démarrage :	Cliquez ici pour saisir la date.
Date estimée d'achèvement :	Cliquez ici pour saisir la date.
Guichet de financement n° 3 : renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle	
Agent(s) partenaire(s) :	Cliquez ici pour saisir le texte.
Montant sollicité pour le guichet de financement n° 3 :	Cliquez ici pour saisir le montant.
Date estimée de démarrage :	Cliquez ici pour saisir la date.
Date estimée d'achèvement :	Cliquez ici pour saisir la date.

Date prévue du dépôt de la requête de financement pour la transformation du système/au titre du fonds à effet multiplicateur, le cas échéant :	Cliquez ici pour saisir la date.

Guichets de financement

Cochez les cases correspondant aux activités pour lesquelles le financement est sollicité

Guichet de financement n° 1 : **Renforcer la planification et l'élaboration de politiques intégrant la notion de genre pour un impact à l'échelle de tout le système**	
A. Diagnostics systémiques, élaboration du pacte de partenariat et analyses sectorielles de l'éducation	☐
B. Planification sectorielle intégrant la notion de genre, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation	☐
C. Appui des politiques et des plans visant à recenser et traiter les multiples formes d'exclusion et renforcer la résilience du système (notamment la planification pour les enfants en situation de handicap et l'inclusion des enfants déplacés)	☐
D. Renforcement du diagnostic factuel des points de blocages critiques de la mise en œuvre et identification de solutions potentiellement évolutives et porteuses de transformation	☐
Guichet de financement n° 2 : **Mobiliser une action et un financement coordonnés pour engendrer un changement porteur de transformation**	
E. Renforcement de la coordination sectorielle, notamment les groupes locaux des partenaires de l'éducation, les revues sectorielles conjointes et le suivi de l'efficacité du partenariat au niveau national	☐
F. Mise en place et fonctionnement de mécanismes de fonds communs	☐
G. Renforcement des processus budgétaires et de la collaboration avec le ministère des Finances ; identification des possibilités d'amélioration de l'équité et de l'efficacité des dépenses d'éducation, notamment les processus visant à faire avancer l'égalité des genres	☐
H. Réunions intersectorielles	☐
Guichet de financement n° 3 : **Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle**	
I. Renforcement des systèmes de données, notamment en améliorant la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe et de données sur les enfants en situation de handicap	☐
J. Formation, renforcement des capacités et soutien aux fonctionnaires aux niveaux central et décentralisé, notamment en ce qui concerne le recours et l'utilisation des données et des éléments concrets	☐

K. Soutien à la capacité de mise en œuvre, y compris le suivi de la mise en œuvre des plans sectoriels, la prise en compte de la dimension de genre dans le secteur et l'évaluation des plans sectoriels et des politiques/programmes dans les domaines prioritaires ; évaluation de la capacité de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), notamment l'utilisation des données probantes dans le processus politique	☐

Lier les activités à l'analyse des facteurs favorables et au pacte de partenariat

Le pays est-il doté d'un **pacte de partenariat** endossé ?	Oui ☐ Non ☐
Ce financement permettra-t-il de soutenir l'analyse des facteurs favorables ou **l'élaboration d'un pacte de partenariat** ?	Oui ☐ Non ☐
Ce financement soutiendra-t-il des **activités correspondant aux besoins identifiés dans le pacte de partenariat** ?	Oui ☐ Non ☐

Si VOUS N'ÊTES PAS ÉLIGIBLES au financement pour la transformation du système, veuillez répondre aux deux questions suivantes

Le pays a-t-il réalisé une analyse des facteurs favorables ?	Oui ☐ Non ☐
Dans l'affirmative, ce financement soutiendra-t-il les activités identifiées dans l'analyse des facteurs favorables ?	Oui ☐ Non ☐

Proposition de programme

ÉLÉMENTS REQUIS : le dossier de requête de financement pour le renforcement des capacités du système, dûment rempli, doit inclure une **proposition de programme** qui définit **la portée des travaux et les tâches connexes**. Si le programme proposé n'est pas spécifiquement axé sur le renforcement des capacités en matière d'égalité des genres, alors la conception des activités doit se baser sur l'application d'une perspective tenant compte de la dimension de genre. La conception du programme doit aussi inclure l'identification des risques en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels qui pourraient être induits ou exacerbés par le financement du renforcement des capacités du système. La proposition doit être présentée dans un document Word séparé et se conformer aux directives relatives au financement pour le renforcement des capacités du système.

Veuillez-vous assurer que la proposition de programme décrit clairement la façon dont le financement résoudra les lacunes en termes de capacité du système identifiées lors de l'analyse des facteurs favorables. Si cette information ne figure pas dans le document, veuillez l'expliquer ici. Si nécessaire, veuillez fournir vos commentaires dans le document qui sera joint.

Cliquez ici pour saisir le texte

Budget

ÉLÉMENTS REQUIS : le dossier de requête, dûment rempli, doit inclure le budget et le calendrier des activités pour lesquelles le financement du GPE est sollicité, présentés dans le **modèle Excel** du financement pour le renforcement des capacités du système.

Si nécessaire, veuillez fournir vos commentaires dans ce document Excel.

Cliquez ici pour saisir le texte.

Endossement

ÉLÉMENTS REQUIS : le dossier de requête, dûment rempli, doit inclure le compte rendu de la réunion du groupe local des partenaires de l'éducation lors de laquelle la requête de financement pour le renforcement des capacités du système a été endossée.

Avant d'envoyer le dossier de requête au Secrétariat du GPE, il doit être endossé par le groupe local des partenaires de l'éducation afin de garantir qu'il y a un consensus sur les activités à soutenir et que tous les membres du groupe sont correctement informés. Veuillez formuler des commentaires si nécessaire.

Cliquez ici pour saisir le texte.

SI VOTRE REQUÊTE NE CONCERNE QUE LE FINANCEMENT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYSTÈME
CLIQUEZ ICI POUR PASSER À LA SECTION 11

3. FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR DU GPE

Objet

Le **fonds à effet multiplicateur du GPE** mobilise des fonds externes parallèlement à une contribution du GPE. L'approbation d'une allocation exige que le **montant total du cofinancement** se fasse sur la base d'un ratio de 3 : 1 (dollars américains) lorsque le financement provient de **partenaires de développement**, ou de 1 : 1 (dollar américain) lorsqu'il provient du **secteur privé ou de fondations**.

Veuillez fournir le nom de chaque partenaire de cofinancement, le montant, ainsi que l'instrument de financement (par exemple, prêt, financement, etc.). Le montant du financement doit être égal ou supérieur au montant indiqué dans la **manifestation d'intérêt**. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir une explication de la variation.

#	Partenaire	Montant (USD)	Instrument (financement, prêt, etc.)
1	Cliquez ici pour saisir le texte.	Saisissez le montant.	Cliquez ici pour saisir le texte.
2	Cliquez ici pour saisir le texte.	Saisissez le montant.	Cliquez ici pour saisir le texte.
3	Cliquez ici pour saisir le texte.	Saisissez le montant.	Cliquez ici pour saisir le texte.
4	Cliquez ici pour saisir le texte.	Saisissez le montant.	Cliquez ici pour saisir le texte.
	Total (USD) :	Saisissez le montant.	Cliquez ici pour saisir le texte.

Veuillez saisir ici, la raison pour laquelle le montant du cofinancement est inférieur au montant indiqué dans la manifestation d'intérêt.

SI VOTRE REQUÊTE NE CONCERNE PAS L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES,
CLIQUEZ ICI POUR PASSER À LA SECTION 6

4. ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES

Objet

Un pays partenaire éligible peut solliciter un financement au titre de **l'Accélérateur de l'éducation des filles** qui sera inclus dans la requête de **financement au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE et/ou pour la transformation du système**.

Si vous faites une requête de financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles dans le cadre du financement au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE ou pour la transformation du système, veuillez spécifier la partie du/des document(s) de programme (**n° de page**) qui décrit **dans quelle mesure** les composantes du programme financées par l'Accélérateur de l'éducation des filles contribueront à **faire progresser l'éducation des filles** et renforceront la contribution totale du GPE pour faire avancer l'égalité des genres.	Cliquez ici pour indiquer le numéro des pages.

Si les agents partenaires sont distincts pour l'Accélérateur de l'éducation des filles, le fonds à effet multiplicateur ou le financement pour la transformation du système, veuillez expliquer comment les programmes se complèteront pour réaliser les objectifs communs.

Cliquez ici pour saisir le texte.

Contribution aux indicateurs clés de l'Accélérateur de l'éducation des filles (ne remplir **QUE** si le document de programme inclut la requête de financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles).

Pour démontrer leur engagement envers les résultats, un pays accédant à l'Accélérateur de l'éducation des filles doit inclure, le cas échéant, **au moins un indicateur clé** parmi plusieurs, dans le cadre de résultats du programme. Indiquez ci-dessous, tout indicateur clé pertinent à cette requête. Veuillez ventiler les données par sexe, si nécessaire.

Indiquez s'il s'agit de l'année civile ou de l'année de mise en œuvre :	Année civile ☐ Année de mise en œuvre ☐

Objectifs de réalisations/résultats par année (non-cumulatifs)

	Valeur de référence (Année 0)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total	Contribution du GPE en % (facultatif pour les cofinancements)
Indicateur clé :	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.
Indicateur clé :	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.
Indicateur clé :	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.	Indiquez ici.

SI VOTRE REQUÊTE NE CONCERNE PAS UN FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME, CLIQUEZ ICI POUR PASSER À LA SECTION 6

5. FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME

Objet

Les pays partenaires peuvent recevoir jusqu'à 162,5 millions de dollars dans le cadre du **financement pour la transformation du système** pour soutenir les **programmes prioritaires** visant à éliminer les points de blocage systémiques et réaliser des changements à grande échelle. Chaque pays identifie dans son pacte de partenariat, une réforme prioritaire que les ressources du GPE pourront soutenir, et décrit ensuite les **programmes éducatifs** pertinents et les **objectifs principaux** dans ce formulaire de requête.

Veuillez-vous référer aux **directives** relatives au financement pour la transformation du système pour vous guider dans les sections suivantes.

6. PACTE DE PARTENARIAT

Le pays est-il doté d'un **pacte de partenariat** ? (Si **oui**, veuillez passer à la **section 7**)	Oui ☒ Non ☐
Le pays prévoit-il d'élaborer un pacte de partenariat ?	Oui ☐ Non ☐
S'il est prévu d'élaborer un pacte de partenariat, quelle est la date d'achèvement prévue ?	Cliquez ici pour saisir la date.

Si vous faites **uniquement une requête de financement au titre du fonds à effet multiplicateur**, et en l'**absence d'un pacte de partenariat**, veuillez brièvement décrire :

1) les données probantes ou le document d'orientation qui justifie la pertinence du programme pour lequel ce financement est sollicité
2) comment vous prévoyez de répondre aux domaines hautement prioritaires identifiés lors de l'analyse des facteurs favorables.

Veuillez fournir en annexe tous les documents pertinents.

Cliquez ici pour saisir le texte.

7. PROGRAMME

Veuillez fournir les informations relatives aux **composantes ou aux objectifs du programme par source de financement**.

Si cette requête concerne également un **financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles**, veuillez indiquer les **composantes spécifiques** qu'il vise.

Composantes/objectifs du programme	**Contributions du GPE par le biais du financement pour la transformation du système, du fonds à effet multiplicateur, de l'Accélérateur de l'éducation des filles**		**Autres contributions des bailleurs de fonds (USD)**
	Montant par composante (USD)	**Axé sur l'éducation des filles**	
1. Rationnaliser la gestion des enseignants en mode décentralisé et accroitre son efficacité tout en prenant en compte la dimension de l'égalité des genres	3 541 751	Montant de l'allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (USD) Indiquez les activités spécifiques.	Saisir le nom du bailleur de fonds. Montant (USD)
2. Renforcer le développement professionnel des enseignants tout en rendant leurs cultures et pratiques pédagogiques sensibles au genre	12 999 337	Montant de l'allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (USD) Indiquez les activités spécifiques.	Saisir le nom du bailleur de fonds. Montant (USD)
3. Assurer la continuité pédagogique dans un contexte de crise en accordant une attention particulière à la scolarisation des filles	7 018 752	Montant de l'allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (USD) Indiquez les activités spécifiques.	Saisir le nom du bailleur de fonds. Montant (USD)
4. Améliorer les autres facteurs critiques de la prestation des enseignants, y compris un environnement et des conditions d'apprentissage adaptés aux besoins	7 788 117	Montant de l'allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (USD) Indiquez les activités spécifiques.	Saisir le nom du bailleur de fonds. Montant (USD)

de scolarisation des filles			
5. Améliorer les autres facteurs critiques à la transformation du système	2 771 517	Montant de l'allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (USD) Indiquez les activités spécifiques.	Saisir le nom du bailleur de fonds. Montant (USD)
6. Exécution et suivi du Programme	3 860 526		

Description du programme

Indiquez la partie du **document de programme** (n° des pages) où se trouve la description du programme. La description doit inclure les objectifs du programme, les résultats escomptés et, dans le cas de financements mis en œuvre par des modalités du projet, les composantes et sous-composantes du projet et les montants de leurs financements respectifs.

OU :

En 1 500 mots maximum, veuillez faire une **synthèse** qui décrit les objectifs et les résultats escomptés du programme, ainsi que les composantes et sous-composantes en précisant leurs montants de financement respectifs.

S'il s'agit d'un **projet cofinancé**, veuillez indiquer, le cas échéant, la participation escomptée du GPE par composante et sous-composante.

Pour les **fonds communs sectoriels et les programmes de soutien budgétaire** dont l'affectation initiale des ressources par intrant, activité, composante et sous-composante (typique des modalités de projet) ne serait pas pertinente, veuillez citer les éléments principaux du document de programme.

Le programme pour la transformation du système éducatif du Mali s'articule autour de quatre composantes qui reprennent les thématiques abordées dans la « réforme du secteur » du Pacte de Partenariat. La cinquième composante du programme est alignée à la « réforme du système » du Pacte et vise à créer les facteurs favorables à la mise en œuvre de la réforme du secteur.
L'égalité de genre est prise en compte dans les différentes composantes du programme de manière transversale et à travers l'identification des interventions spécifiques favorisant l'accès et le maintien des filles à l'école. Plus particulièrement, le programme s'attachera à opérationnaliser quatre aspects de réforme pour l'égalité de genre : (i) Disponibilité des enseignants/enseignantes, promotion du recrutement des enseignantes et des directrices d'écoles ; (ii) pédagogie et formation sensible au genre ; (iii) continuité pédagogique contextualisée pour les filles dans un contexte de crise ; et (iv) environnement et conditions d'apprentissage adaptés aux besoins des filles, y compris la promotion de l'abandon des violences basées sur le genre en milieu scolaire.
Les différentes composantes du programme s'appuient sur les leçons apprises des différentes interventions d'autres programmes et complètent certaines interventions en cours ou envisagées. Pour plus de détails, voir la Section 6. Alignement du programme STG aux priorités nationales et avec les autres initiatives (pages 83-85).

Programmation de l'allocation indicative avec un financement complémentaire	
A. L'approbation des paramètres stratégiques et de l'allocation indicative par le Conseil d'administration du GPE dépend-elle du fait qu'une partie de l'allocation (c.-à-d. le « financement complémentaire ») sera retenue jusqu'à ce que les éléments déclencheurs convenus soient atteints ?	Oui ☒ Non ☐
B. Cette requête a-t-elle pour objectif d'obtenir 100 % de l'allocation indicative approuvée par le Conseil d'administration ?	Oui ☒ Non ☐

Si vous répondez **OUI** aux **deux** questions ci-dessus, veuillez expliquer les éventuelles modifications qui seront apportées au programme si les éléments déclencheurs convenus ne sont pas atteints, ce qui entraînerait la suspension du financement complémentaire.

Les activités qui feront l'objet de financement sur l'allocation complémentaire sont définies dans la section 8.1.1 Répartition entre allocation initiale et allocation supplémentaire (pages 83-84) et en annexe 3 pour le détail.

Transformation du système

Veuillez indiquer la partie du document de programme (n° des pages) qui décrit comment le programme favorisera la transformation du système.

OU :

En 600 mots maximum, veuillez présenter une **synthèse** de la manière dont le programme favorisera la transformation du système.

Le programme s'inscrira en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (en particulier les ODD4 et 5), le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PRODEC 2), le plan d'actions prioritaires des Etats généraux de l'Education et la Réforme Prioritaire portant sur « le perfectionnement de la prestation et la qualité des enseignants/enseignantes pour un système éducatif performant, équitable et résilient» décrite dans le Pacte de Partenariat et endossé par l'ensemble des partenaires de l'éducation. La réforme préconisée vise à doter le système éducatif d'enseignants/enseignantes compétents(es), motivés(es) et disponibles, acteurs de la transformation du système éducatif car pleinement engagés dans la culture de la qualité pour la réussite scolaire de tous les élèves (filles et garçons, en milieux ruraux et urbains, riches et pauvres), quelles que soient la région où ils vivent et leurs vulnérabilités (enfants déplacés, enfants vivant avec un handicap, etc.). Les enseignants/enseignantes seront, donc, au cœur de cette réforme pour parvenir à l'objectif global énoncé dans le Pacte de Partenariat, à savoir : « La performance du système éducatif malien est améliorée en termes d'accès, d'équité, de résilience et de qualité permettant le développement d'un capital humain capable de répondre aux besoins de développement durable du pays ».

Le programme répond au besoin urgent de soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de sa réforme prioritaire pour le secteur de l'éducation, relative à la question enseignante. Il est favorable aux plus démunis à travers l'amélioration des conditions d'enseignement-apprentissage propices aux niveaux

de l'école, de la classe et de la préparation des enfants, notamment des filles, à une scolarisation réussie.

Il se fixe, également, comme objectif de prendre en compte l'équité en matière de genre tout au long de sa définition. Il est, ainsi, en adéquation avec l'objectif stratégique qui vise à ce que les filles, les enfants en situation de handicap et les enfants les plus vulnérables, dont les déplacés internes, améliorent leurs acquis scolaires à travers un enseignement et des apprentissages de qualité, inclusifs et sensibles au genre, en cohérence avec les axes d'intervention du PME et les mandats et missions de l'UNICEF et de l'UNESCO. La réforme prioritaire étant au cœur du plan sectoriel de l'éducation, sa mise en œuvre s'appuiera sur de nombreux projets/programmes en cours, en termes de programmation, de résultats, ou de leçons apprises pour sa mise en œuvre réussie.

La théorie du changement du programme qui est un redimensionnement de celle du pacte décrit comment l'intervention va conduire à des changements précis pour la transformation du système d'éducation. Elle va contribuer à la mise en œuvre du Pacte de partenariat à travers la définition des conditions préalables à réunir (hypothèses) ainsi que le processus et les étapes progressives de la transformation du système à l'aide de la relation logique de l'implication « Si condition/hypothèse (est réalisée) …. alors résultat (sera atteint) ». La transformation visée part de façon ascendante des axes d'intervention que sont les composantes, d'où sont déroulées les activités. La mise en œuvre de celles-ci va permettre l'obtention des extrants puis des effets pour finalement produire l'impact à la fin du programme.
Exemple :
Si toutes les activités de la composante 1 sont réalisées alors les extrants ci-dessous seront obtenus :
- Les acteurs en charge de la gestion des enseignants aux différents niveaux exercent leurs rôles et responsabilités sur la base de textes réglementaires plus inclusive et plus transparent.
- Enseignants mieux recrutés, déployés, utilisés et motivés.
- Les capacités institutionnelles et organisationnelles des ministères et des collectivités renforcées
- Les ministères et les collectivités renforcent leurs capacités à déployer équitablement les enseignants et les enseignantes en s'appuyant sur des normes d'efficacité et d'équité y compris dans les zones de crise et ou reculées
- Les ministères et les collectivités renforcent leurs capacités pour recruter les enseignants sur la base de normes d'efficacité et d'équité qui favorisent les enseignantes.

Si tous les extrants ci-dessus sont atteints, alors l'effet ci-dessous sera obtenu :
- La gestion des enseignants/enseignantes en mode décentralisé est plus rationnelle, plus efficace et prend en compte la dimension de l'égalité des genres

Si l'effet ci-dessus est atteint, alors il contribuera à l'obtention de l'impact du programme autrement dit l'effet impactera la transformation du système.
In fine, l'impact du programme sera obtenu dès lors que tous les effets du programme seront atteints (Cf diagramme en page 27)

Genre

Le GPE demande que des activités permettant de lutter contre les inégalités de genre soient présentes et identifiées dans **tous** les mécanismes de financement et que le Pacte de partenariat définisse dans quelle mesure la réforme prioritaire sélectionnée fera avancer l'égalité des genres. Faites une synthèse ci-

dessous de la manière dont le programme soutient les priorités identifiées en matière d'égalité des genres (en s'appuyant sur les données et les analyses disponibles) et indiquez dans quelle mesure la perspective de genre a été prise en compte dans chaque composante du programme.

Le programme adopte une approche transformatrice axée sur le genre pour concrétiser les engagements en faveur de l'égalité des genres au sein du système éducatif malien. Son objectif est d'intégrer l'équité entre les genres dans toutes les composantes du programme tout en s'attaquant aux obstacles à l'éducation des filles par le biais d'interventions au niveau du système et d'interventions ciblées. Les détails sont développés dans la Section 3.3 du document de programme (La prise en compte du genre dans le programme), et les domaines d'intervention prioritaires proposés sont basés sur la situation actuelle et les lacunes telles que développées dans la Section 2.2 (Egalite de genre au Mali) du document de programme. En résumé, les principaux objectifs et stratégies sont les suivants :

1. Renforcement systémique : Soutenir le MEN pour intégrer les considérations de genre dans la planification, la budgétisation, le suivi et la culture institutionnelle. Cela comprend : L'institutionnalisation des politiques axées sur le genre ; La promotion de la collecte de données sur les enseignants et de la prise de décision tenant compte du genre ; L'encouragement de la représentation des femmes dans l'enseignement notamment en tant que directrices d'écoles par le biais d'un soutien adapté ;

2. Développement des enseignants et enseignantes : Améliorer le recrutement et la formation des enseignants et surtout des enseignantes pour garantir des pratiques inclusives et sensibles au genre ; La formation au leadership pour les enseignantes et les directrices est mise en avant pour aborder les inégalités systémiques et promouvoir la rétention des enseignantes ; L'intégration d'une pédagogie sensible au genre et la prévention des violences basées sur le genre dans la formation des enseignants au niveau du Fondamental 1; Le soutien de la santé mentale des enseignantes en particulier dans les zones touchées par la crise ;

3. Communauté et contextes de crise : Soutenir la mobilisation communautaire afin de soutenir l'éducation des filles, en particulier dans les scénarios de crise ; équiper les écoles d'installations sensibles au genre de l'eau, l'hygiène et l'assainissement (latrines et points d'eau) ;

4. Interventions ciblées pour l'éducation des filles : Une approche multisectorielle s'attaque aux obstacles qui empêchent les filles d'accéder à l'école et d'y rester, en mettant l'accent sur les points suivants : l'engagement auprès des familles, des communautés et des leaders communautaires ; le soutien au bien-être psychosocial et à la sécurité des filles, en particulier dans les zones touchées par des crises ; le soutien à la santé et à l'hygiène menstruelles ;

L'objectif principal est de créer un système éducatif plus équitable, inclusif et résilient, qui encourage le leadership des filles et des enseignantes et démantèle les normes de genre qui limitent leur participation.

Soutien aux prestataires de services éducatifs	
Le programme allouera-t-il des ressources pour soutenir les **écoles privées à but lucratif** ?	Oui ☐ Non ☒

Le programme allouera-t-il des ressources pour soutenir les **prestataires de services éducatifs de base non-étatiques à but non lucratif** ?	Oui ☐ Non ☒
Si le programme prévoit de soutenir les prestataires de services éducatifs de base non-étatiques à but non lucratif (telles que les écoles communautaires et confessionnelles), **existe-t-il un cadre règlementaire gouvernemental** ?	Oui ☒ Non ☐
S'il **n'existe pas de cadre règlementaire gouvernemental** (ou s'il est inadéquat), le programme permettra-t-il d'en établir un, ou existe-t-il d'autres sources de financement qui permettraient d'élaborer un cadre règlementaire ? Veuillez fournir toute information complémentaire ci-dessous, si nécessaire.	Oui ☐ Non ☒

Le programme n'envisage pas de financement pour les écoles privées. Les bénéficiaires sont issus des écoles qui sont dans les catégories « école publique » et « école communautaire ». Il convient de noter que ces écoles communautaires sont celles reconnues d'utilité publique, qui reçoivent des subventions de l'état, notamment pour la prise en charge des enseignants.

Inclusion du handicap : indiquez dans quelle mesure chaque composante du programme prend en compte les enfants en situation de handicap. Si la notion de handicap ne concerne aucune composante, laissez la case vide et expliquez ci-dessous.

Composante du programme	Brève description de la manière dont la composante prend en compte les enfants en situation de handicap
1. Composante 1	Non pertinent
2. Composante 2	Prise en compte de l'inclusion des enfants vivant avec handicaps dans la formation initiale et continue des enseignants
3. Composante 3	L'activité du pré-positionnement du matériel aux niveau central et déconcentré tient compte des besoins spécifique des enfants avec handicaps : les spécifications du matériel adapté aux enfants avec handicaps seront déterminées après consultation des parties prenantes concernées, y compris les organisations de personnes en situation de handicap (sous-composante 3.1).
4. Composante 4	Le renforcement des capacités des IFM dans le domaine de la formation des éducateurs préscolaire porte sur des sujets tels que l'éducation inclusive y compris la détection précoce du handicap et appui psychosocial et santé mentale (sous-composante 4.1). La construction et la réhabilitation des latrines et mise en place de la disposition de lavage des mains seront également adaptées au besoin des enfants avec handicaps. Une activité de faire un inventaire des situations des équipements eau, hygiène et assainissement adaptées aux normes sensibles aux enfants avec handicaps sera conduit (en utilisant SIGE) pour sortir des recommandations (sous-composante 4.3). Le programme a également prévu le renforcement des capacités et du mécanisme de suivi sur la collecte et mise en place d'une base des données désagrégées (âge, sexe, handicap) dans le dispositif SIGE du MEN, y compris sur le personnel à différents échelons du ministère de l'éducation.
5. Composante 5	Non pertinent

Si vous avez omis de décrire la manière dont l'une des composantes ci-dessus prendra en compte les enfants handicapés, veuillez expliquer pourquoi l'inclusion de la notion de handicap n'est pas pertinente

pour la ou les composante(s). Veuillez brièvement expliquer si cela est conforme aux engagements internationaux pris par le gouvernement et son agent partenaire en matière d'inclusion du handicap.

La composante 1 du programme est centrée sur le recrutement et le déploiement des enseignants et enseignantes. Les mesures prises vont avoir des implications sur toutes les catégories d'enfants (filles, gerçons, ruraux, urbains, catégories marginalisées et enfants vivant avec handicap). L'objectif de la composante est d'assurer que les enseignants et enseignantes soient affectés équitablement en fonction des besoins des écoles (déploiement équitable).

La composante 5 du programme s'attellera à l'accompagnement de la mise en place du plan d'actions pour la réduction des redoublements les enfants avec handicap bénéficierons au même titre que tous les élèves des effets de cette action .

Date de démarrage

Le **programme doit commencer dans les six mois qui suivent l'approbation de la requête de financement du GPE**. Si le programme démarre plus tard que la date indiquée dans ce document, une demande de report de la date de démarrage doit être soumise au Secrétariat du GPE.

Quand doit démarrer la mise en œuvre du programme ?

Le démarrage de la mise en œuvre du programme est prévu pour Mars 2026 (date indicative), soit 4 mois après la date prévue pour l'approbation du financement (octobre 2025).

Démarrage

Veuillez définir l'évènement ou l'activité qui signalera le lancement effectif du programme et qui aura lieu à la date de démarrage indiquée. Pour certains agents partenaires, ces derniers ont été convenus en concertation avec leur siège.

(Par exemple, dans le cas de l'Agence Française de Développement, le programme débute au moment de la signature de **l'accord de financement**. Pour la Banque mondiale, le programme débute à la date **d'entrée en vigueur du financement**. Quant à l'UNICEF, CARE et Save the Children, la date de mise en œuvre du programme est celle qui est indiquée comme date de démarrage, sauf indication contraire auprès du Secrétariat du GPE.)

Selon le plan de communication qui sera élaboré (ref. Section 13. Communication et visibilité), une cérémonie officielle de lancement est prévue au niveau national et/ou régional, accompagnée d'un communiqué de presse. La date limite pour la mise en œuvre du programme est le 31 Décembre 2029.

Réalisations à des fins de production de rapports

(Ne remplir cette section QUE si le programme prévoit l'achat de manuels scolaires, la formation d'enseignants ou la construction/réhabilitation de salles de classe).

Veuillez indiquer le **nombre proposé de manuels scolaires qui seront achetés et distribués, d'enseignants qui seront formés** (y compris les chefs d'établissement) **et de salles de classe qui seront construites ou réhabilitées**. Il faudra que les indicateurs pertinents figurent dans le cadre complet de résultats rattaché au document de programme ainsi que dans les rapports sur l'état d'avancement et de fin d'exécution. Veuillez fournir les cibles pour **chaque année** plutôt que des valeurs cumulées.

Si le financement est **cofinancé ou mis en commun au niveau du projet**, veuillez indiquer les montants pour l'ensemble du projet ou du programme, et la contribution estimée du financement du GPE (en pourcentage) dans la dernière colonne ci-dessous.

Dans le cas de **fonds communs sectoriels et de programmes d'aide budgétaire**, veuillez indiquer les montants prévus au niveau du secteur. Remplacez Année 1, Année 2, etc. par l'année concernée (par exemple, 2024, 2025, etc.). Les cibles annuelles ne sont pas cumulatives. Si la modalité de financement consiste en des fonds mis en commun au niveau du projet ou des programmes d'aide budgétaire, veuillez indiquer la contribution estimée du financement du GPE (en pourcentage) dans la dernière colonne ci-dessous. Dans tous les cas, veuillez ventiler le nombre d'enseignants par sexe.

Indiquez s'il s'agit de l'année civile ou de l'année de mise en œuvre :	Année civile ☐ Année de mise en œuvre ☒

Objectifs de réalisations par année (non-cumulatifs)

	Valeur de référence (Année 0)	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**		**Total**	**Contribution du GPE en % (facultatif)**
Nombre d'enseignants formés :	***Total :*** indiquez le nombre	***Total :*** 16,731	***Total :*** 16,730	***Total :*** 16,730	***Total :*** indiquez le nombre		***Total :*** 50 191	***Total :*** indiquez le nombre
	Femmes : indiquez le nombre	***Femmes :*** 6 692	***Femmes :*** 6 692	***Femmes :*** 6 692	***Femmes :*** indiquez le nombre		***Femmes :*** 20 076	***Femmes :*** indiquez le nombre
	Hommes : indiquez le nombre	***Hommes :*** 10 039	***Hommes :*** 10 038	***Hommes :*** 10 038	***Hommes :*** indiquez le nombre		***Hommes :*** 30 115	***Hommes :*** indiquez le nombre

Nombre d'enfants qui devraient bénéficier directement de ce programme

Veuillez indiquer le **nombre d'enfants** (scolarisés ou non scolarisés) qui bénéficieront directement des programmes ou activités soutenus par le financement, y compris les mesures incitatives ou les services et les interventions soutenus par ce financement. Veuillez aussi indiquer les nombres pertinents **ventilés par sexe** (applicable à tous les financements).

Veuillez fournir, le cas échéant et si possible, les données ventilées par **sous-groupe** et par **niveau d'instruction**. Il est entendu que certaines données ventilées ne seront fournies que si **les interventions d'un projet ciblent expressément des sous-groupes spécifiques** et utilisent leurs propres méthodes pour recenser les enfants bénéficiaires.

S'il s'agit d'un cofinancement, veuillez indiquer les nombres pour l'ensemble du projet. Veuillez également fournir les nombres ventilés par sexe pour les sous-groupes dans le tableau ci-dessous.

La catégorie intitulée « Autres » comprend les élèves qui ne sont plus d'âge scolaire (de l'enseignement préscolaire au secondaire) et qui ne sont pas déjà inclus : par exemple, les adolescents non-scolarisés et les élèves adultes d'un système éducatif non formel.

	Préscolaire	**Primaire**	**Secondaire**	**Autres**	**Total**
Nombre total d'enfants qui bénéficieront directement de ce financement :	***Total :*** indiquez le nombre	***Total :*** 2 025 152	***Total :*** Indiquez le nombre	***Total :*** indiquez le nombre	***Total :*** **2 025 152**
	Filles : indiquez le nombre	**Filles :** 972 073	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles : 972 073**
	Garçons : indiquez le nombre	**Garçons :** 1 053 079	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons : 1 053 079**
Enfants en situation de handicap : (le cas échéant)	***Total :***	***Total :*** 202 514	***Total :***	***Total :***	***Total :*** **202 514**

	indiquez le nombre		indiquez le nombre	indiquez le nombre	
	Filles : indiquez le nombre	**Filles :** 97 207	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles : 97 207**
	Garçons : indiquez le nombre	**Garçons :** 105 307	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons : 105 307**
Enfants réfugiés : (le cas échéant)	***Total :*** indiquez le nombre	***Total :*** indiquez le nombre	***Total :*** indiquez le nombre	***Total :*** indiquez le nombre	***Total :*** indiquez le nombre
	Filles : indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre
	Garçons : indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre
Enfants déplacés internes : (le cas échéant)	Indiquez le nombre	***Total :*** 6 000	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre	***Total :*** 6 000
	Filles : indiquez le nombre	**Filles :** 3 000	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** 3 000
	Garçons : indiquez le nombre	**Garçons :** 3 000	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** 3 000
Enfants non scolarisés : (le cas échéant)	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre
	Filles : indiquez le nombre	Filles : indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre
	Garçons : indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre
Enfants issus de minorités ethno-culturelles/linguistiques marginalisées : (veuillez préciser lesquelles, le cas échéant)	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre	Indiquez le nombre
	Filles : indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre	**Filles :** indiquez le nombre
	Garçons : indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre	**Garçons :** indiquez le nombre
Si nécessaire, veuillez ajouter des informations complémentaires sur les **enfants bénéficiaires**. Il peut s'agir, par exemple, de la définition employée dans le cadre du financement pour un sous-groupe particulier (y compris une description plus granulaire de ces sous-groupes), de l'approche ou de l'outil utilisé pour calculer le nombre total de bénéficiaires ou par sous-groupe, de toute limite liée à l'approche ou l'outil employé pour ce calcul et des raisons pour lesquelles les données sur les enfants bénéficiaires ne sont pas disponibles.					

L'estimation du nombre d'enfants bénéficiaires est basée sur l'hypothèse d'un nombre moyen d'enfants par école (200 enfants/école) et par Centre de Développement de la Petite Enfance (50 enfants/CDPE). Le nombre d'enfants avec handicaps est difficile à déterminer, car il n'existe pas de données de référence complètes. Cependant, sur la base de la tendance régionale révélée dans l'étude régionale (GPE-KIX, HI et UNICEF, 2022, https://www.unicef.org/wca/reports/pursuit-of-education-for-all) qui a révélé qu'une moyenne de 21% des enfants âgés de 5 à 17 ans ont une sorte de « troubles fonctionnels » qui, dans un environnement mal adapté, deviennent des « handicaps », dans ce document de programme, une estimation d'au moins 10% est utilisée pour estimer le nombre d'enfants vivant avec un handicap, parmi l'ensemble des enfants.
En ce qui concerne le nombre des enfants réfugiés et des enfants déplacés internes, le Cluster Education fait la collecte des données systématique au niveau national (ex. nombre des écoles fermées et les élèves et les enseignants affectées) ; et l'UNICEF, par ses partenaires de mise en œuvre, recueille des informations actualisées dans les zones de mise en œuvre des activités, mais il faut noter que ce chiffre évolue quotidiennement. Sur la base des données disponibles, on estime qu'environ 20 % des enfants bénéficiant de la réouverture des écoles (sous composante 3.2) sont des enfants déplacés internes.

Veuillez décrire comment les lacunes en matière de données seront comblées afin que les données ventilées par sexe dans toutes les catégories puissent figurer dans le processus de suivi du financement.

Si les données administratives ne contiennent pas de données ventilées par sexe dans les différentes catégories de données, les partenaires de mise en œuvre seront appelés, à titre de mesure immédiate, à collecter les données ainsi ventilées. Au-delà de la durée du programme, à moyen terme, des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités sont envisagées dans le programme afin que les mécanismes et outils de collecte de données existants deviennent plus inclusifs et sensibles au genre, non seulement au niveau de la collecte des données, mais aussi au niveau de l'analyse et de l'utilisation des données.

Informations financières du programme

Veuillez indiquer la partie du document du programme (n° des pages) où sont décrites les modalités de mise en œuvre du financement.

Pages 85-90

L'utilisation d'un **financement du GPE doit être privilégiée** par rapport aux financements provenant d'autres sources, notamment ceux provenant de l'agent partenaire. Veuillez préciser ci-dessous, les raisons pour lesquelles le recours à un financement du GPE ne peut pas être privilégié, le cas échéant. Si d'autres sources de financement ont été privilégiées sans accord préalable, il est possible qu'une demande de prorogation des financements du GPE ne soit pas approuvée.

Les deux agences du consortium se mobiliseront pour la mise en œuvre réussie des différentes interventions du programme. C'est ainsi que l'UNICEF va mobiliser ses bureaux au niveau des régions dans le pays pour accompagner la mise en œuvre des activités qui sont de son ressort. De même, l'UNESCO va mobiliser l'expertise de ses instituts spécialisés pour apporter l'expertise technique nécessaire à l'accompagnement du MEN dans la mise en œuvre des activités sous sa supervision.

Veuillez indiquer les **décaissements du programme par année**, conformément aux informations issues du document de programme. S'il s'agit d'une modalité de cofinancement, veuillez indiquer les estimations annuelles de décaissements des fonds du GPE. À ces fins, **l'année de mise en œuvre commence au moment de l'entrée en vigueur ou de la signature de l'accord de financement**.

Par exemple, si la date de démarrage ou la signature du financement est prévue pour le mois de juillet 2023, l'année de mise en œuvre s'étend alors de juillet 2023 à juin 2024, et juillet 2023 correspond à l'Année 1. Les coûts du programme pour l'année civile 2023 doivent refléter les coûts estimés pour la période allant de juillet à décembre 2023.

Décaissements prévus par année

Indiquez les années (par exemple, 2023) :	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	Click or tap here to enter text.	**Total**
Montant total des décaissements du programme par année de mise en œuvre (année scolaire):	8 255 718	16 760 518	10 395 031	2 568 733	Indiquez ici.	37 980 000
Montant total des décaissements du programme par année civile :	8 255 718	16 760 518	10 395 031	2 568 733	Indiquez ici.	37 980 000

Coûts du programme et décaissements prévus par composante

Si l'aide budgétaire n'est PAS utilisée comme modalité de financement, veuillez remplir le tableau ci-dessous, en énumérant les interventions ou les composantes proposées et en indiquant les décaissements prévus par année (par exemple, 2024), le coût total pour chaque composante en dollar, et leur pourcentage respectif du financement total.

S'il s'agit d'un programme cofinancé, veuillez indiquer les estimations annuelles de décaissements des fonds du GPE. (Si nécessaire, vous pouvez modifier et adapter le tableau en y ajoutant des lignes en fonction du nombre de composantes du programme.).

Composantes/ objectifs	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	Click or tap here to enter text.	**Total**	**%**
1.Rationnaliser la gestion des enseignants en mode décentralisé et accroitre son efficacité tout en prenant en compte la dimension de l'égalité des genres	1 196 218	1 190 193	760 057	395 283		3 541 751	9,3%.

2.Renforcer le développement professionnel des enseignants tout en rendant leurs cultures et pratiques pédagogiques sensibles au genre	1 463 607	7 331 270	4 037 478	166 981		12 999 337	34,2%
3.Assurer la continuité pédagogique dans un contexte de crise en accordant une attention particulière à la scolarisation des filles	2 870 318	2 889 865	925 379	333 190		7 018 752	18,5%
4.Améliorer les autres facteurs critiques de la prestation des enseignants, y compris un environnement et des conditions d'apprentissage adaptés aux besoins de scolarisation des filles	1 009 081	3 475 027	2 906 190	397 818		7 788 117	20,5%
5.Améliorer les autres facteurs critiques à la transformation du système	672 022	948 136	896 863	254 496		2 771 517	7,3%
6.Exécution et suivi du Programme	1 044 473	926 026	869 064	1 020 964		3 860 526	10,2%

8. EFFICACITÉ DE L'AIDE

Modalités de financement

Veuillez brièvement expliquer en quoi les modalités envisagées pour ce financement constituent une évolution par rapport au financement précédent (le cas échéant) en termes d'**alignement sur les systèmes nationaux**.

	Précédent financement du GPE (indiquez le montant et l'intitulé du programme)	**Requête actuelle**
En ce qui concerne le plan sectoriel de l'éducation		
Les ressources provenant du programme cofinancé par le GPE figurent-elles dans le plan opérationnel annuel et budgété du secteur de l'éducation ?	*Oui dans le plan d'actions triennal du PRODEC2*	*Oui elles vont figurer dans un plan d'actions annuel budgétisé*
Les dépenses prévues du programme sont-elles incluses dans les prévisions pluriannuelles du ministère des Finances (cadre de dépenses à moyen terme) ?	*Les dépenses du programme sont incluses dans les outils de programmation pluriannuelle des dépenses du Ministères des Finances à savoir le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et le Document de programmation pluriannuelle des dépenses et le projet annuel de performance (DPPD-PAP)*	*Les dépenses du programme STG seront intégrées dans tous les outils de programmation budgétaire*
En ce qui concerne l'harmonisation		
La modalité de financement agit-elle comme un mécanisme de financement conjoint, combinant les financements fongibles de plusieurs bailleurs de fonds ? Veuillez fournir une brève explication (en précisant les différents bailleurs de fonds).	*Oui il s'agit d'un financement conjoint avec le financement de la Banque mondiale qui est agent partenaire pour le programme MIQRA mais avec une comptabilité distincte et des activités complémentaires*	*Non, il ne s'agit pas d'un financement conjoint dans le sens ou les fonds du GPE ne sont pas fongibles avec d'autres financements, mais ils sont alignés avec d'autres financements qui contribuent tous à la mise en œuvre de la réforme prioritaire*
En ce qui concerne le budget national et le parlement		
Le programme financé par le GPE apparait-il clairement dans le budget	*Le projet est inscrit dans le Programme Triennal d'Investissement (PTI)/ Budget*	*Oui il apparaitra dans le budget d'investissement*

national ou la loi de finances pour l'année ?	*Spécial d'Investissement (BSI) en recettes dans les ressources extérieures*	*sur ressources extérieures de la loi de finances*
Le budget national annuel réserve-t-il des crédits bien déterminés aux différentes dépenses prévues (classification économique ou fonctionnelle des dépenses) ? Le financement du programme est-il pris en compte dans le budget national par domaine d'affectation et utilisation prévue, en utilisant la classification nationale existante ?	*Oui, les Lois de Finance (LdF) prévoient des crédits pour le financement des activités du PRODEC2. Les fonds sont inscrits en recettes sur ressources extérieures.* *Les activités sont exécutées conformément aux procédures de la Banque Mondiale*	*Le financement STG sera inscrit en recettes dans la loi de finances comme ressources extérieures et les dépenses seront exécutées conformément aux procédures des agences du consortium*
En ce qui concerne le Trésor		
La majorité du financement est-elle décaissée dans : a) le compte général des recettes de l'État ; b) un compte spécial du Trésor ; ou c) un compte spécial dans une banque commerciale ?	c) un compte spécial dans une banque commerciale	c) un compte spécial dans une banque commerciale
La procédure applicable aux dépenses pour le budget national (documents et signatures à l'engagement, ordres de paiement, etc.) est-elle appliquée aux dépenses du programme ?	Non	Non
Les procédures d'exécution nationales comportent-elles des dérogations ou clauses de sauvegarde applicables aux dépenses dans le cadre du programme (autres documents ou signatures) ?	L'objectif du PRODEC2 est de renforcer les capacités nationales et de favoriser les conditions de retour à des modalités alignées sur les procédures nationales. Il n'y a pas d'UGP, la Direction des Finances et du Matériel (DFM) gère tous les aspects fiduciaires du projet.	Vu le contexte du pays et les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme MIQRA, il a été privilégié de confier aux Directions du MEN la gestion des activités en fonction de leurs capacités de mise en œuvre et la gestion des marchés aux agences du consortium pour garantir la fluidité de la mise en œuvre du programme.
En ce qui concerne la passation de marchés		
Les règles de passation des marchés du gouvernement et la responsabilité institutionnelles sont-elles utilisées ? Si	Non, les procédures sont celles de la Banque Mondiale	Non, les procédures de passation des marchés

oui, sont-elles assorties de dérogations ou de clauses de sauvegarde ?		sont celles des agences du consortium
En ce qui concerne la comptabilité		
La comptabilité financière est-elle intégrée aux systèmes comptables utilisés pour le budget national ? **Si non**, les résultats comptables sont-ils par la suite intégrés dans les systèmes comptables nationaux ?	Non, la comptabilité est régie par les principes de la comptabilité privée. Elle sera ensuite intégrée aux autres données comptables du PRODEC	Non, comptabilité privée. Oui, intégrée dans la comptabilité nationale
En ce qui concerne l'audit		
Les comptes financiers seront-ils vérifiés par l'auditeur indépendant du gouvernement (par exemple, par la cour des comptes ou le bureau national d'audit qui ne dépend pas de l'Inspection générale des finances du ministère des Finances) ?	Non	Les comptes ne seront pas audités par les auditeurs indépendants du Gouvernement
Veuillez préciser qui audite les comptes de la modalité de financement financée ou cofinancée avec le financement du GPE.	Les comptes sont audités par des auditeurs indépendants	Les comptes seront audités par des auditeurs indépendants
En ce qui concerne la présentation de rapports		
Les informations concernant l'exécution du programme seront-elles incluses dans le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation préparé par le ministère de l'Éducation ?	Oui, Le rapport annuel de performance sera élaboré chaque année et intégrera l'ensemble des financements du secteur y compris ceux du GPE	Oui, Le rapport annuel de performance sera élaboré chaque année et intégrera l'ensemble des financements du secteur y compris ceux du GPE
Des rapports distincts ou supplémentaires seront-ils exigés pour le programme ?	Oui, des rapports trimestriels discutés dans le cadre partenarial, un rapport semestriel examiné par la Banque Mondiale et un rapport de revue à mi-parcours du projet	Oui, en dehors du rapport de la revue conjointe du secteur, le consortium préparera un rapport annuel à soumettre au GPE.
Évolution de l'alignement de l'aide En 375 mots maximum, et sur la base du tableau ci-dessus, veuillez expliquer en quoi les modalités envisagées pour ce financement constituent une évolution par rapport au financement précédent (le cas échéant). Indiquez les mécanismes qui sont en place pour atténuer les risques fiduciaires et précisez les raisons pour lesquelles ils semblent adéquats ; et expliquez comment le programme proposé établit les bases d'un meilleur alignement de l'aide à l'avenir.		

Le Programme a été conçu en parfait alignement avec le pacte de partenariat et s'inscrit dans le cadre des priorités du PRODEC2 et des États Généraux de l'Éducation. Il s'appuie sur les réformes initiées et les leçons tirées des expériences passées et des projets soutenus par les partenaires au développement. Les agences du consortium (UNICEF/UNESCO) continueront d'assurer un dialogue nourri avec les partenaires du secteur notamment au niveau du cadre partenarial. Elles s'attacheront à impliquer l'ensemble des partenaires dans le suivi du Programme, via les missions de supervision et les revues sectorielles.
Le consortium a prévu, entre autres, à travers la mobilisation des équipes du programme au niveau de chaque agence, de renforcer le dialogue de proximité avec les parties prenantes, et de veiller ainsi à la cohérence des activités et à leur articulation avec celles des autres PTF.

Le contrôle de l'opportunité des activités du projet se fera lors de la micro-planification annuelle qui se fera avec l'UGP. Le Programme sera mis en œuvre majoritairement selon les modalités d'aide projet pour assurer une gestion adéquate du risque fiduciaire. La mise en place d'un suivi rigoureux de l'utilisation des fonds avec une traçabilité efficace ; des soumissions de rapports périodiques et des contrôles internes ; des évaluations de l'atteinte des résultats et des audits externes annuels des états financiers du projet permettront une mise en œuvre efficace des interventions. La modalité retenue permettra aussi un support de transfert des savoirs et d'assistance technique avec un renforcement de capacités des services et directions du MEN et des niveaux déconcentrés tout au long du Programme.

9. FINANCEMENT BASÉ SUR LES RÉSULTATS

Un financement basé sur les résultats bien conçu peut inciter au changement tout en renforçant la responsabilité tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme. L'importance accordée aux résultats plutôt qu'aux dépenses permet au financement d'être également mieux aligné sur les systèmes nationaux.

Les composantes du financement basé sur les résultats qui s'alignent sur les procédures des agents partenaires devraient être intégrées aux financements du GPE. Si, comme indiqué dans la partie « **Présentation** » figurant au début de ce document, le financement basé sur les résultats n'est **PAS** inclus dans ce financement, veuillez expliquer pourquoi dans l'espace prévu ci-dessous (en 600 mots maximum) :

La situation sécuritaire que connait le Mali ainsi que les leçons apprises du programme MIQRA, financé en partie par le GPE ont sous-tendues le choix des modalités de mise en œuvre du programme. C'est ainsi qu'à titre d'exemple les activités nécessitant un processus de passation de marchés seront mises en œuvre par les agences du consortium pour éviter tout retard nuisible à l'exécution à temps du programme. De même, la mise en place d'une unité de gestion du programme permettra d'appuyer les directions qui en ont besoin dans la définition des termes de référence des activités et des budgets y afférents pour leur permettre de mobiliser les financements nécessaires à leurs mises en œuvre. Étant donné que la situation sécuritaire et les situations d'urgences que connait régulièrement le pays constituent des défis pour les finances publiques du Mali, il est donc risqué de conditionner des décaissements par la mise en œuvre d'activités sur les ressources intérieures du pays, c'est pourquoi cette option n'as pas été retenu.

Si le financement **comprend** un financement basé sur les résultats, veuillez **décrire brièvement ces composantes**, notamment les indicateurs et les résultats liés aux décaissements, les dates cibles, les montants associés et les éléments déclencheurs.

OU

Indiquez les pages du document de programme qui contiennent une description des composantes du financement basé sur les résultats, notamment les indicateurs et les résultats liés aux décaissements, les dates cibles, les montants associés et les éléments déclencheurs.

N/A

10. AGENTS PARTENAIRES ET COÛTS

En moins de 400 mots, veuillez décrire ci-dessous, **les procédures et processus internes de l'agent partenaire, relatifs à l'administration et au suivi de ce financement**, ainsi que sa valeur ajoutée en termes d'atouts techniques, financiers ou autres.

Comme détaillé dans les sections 7 et 8 du document de programme, l'UNICEF et l'UNESCO suivent des procédures et processus internes rigoureux pour assurer une administration et un suivi efficaces des programmes qu'ils gèrent. Le processus s'inscrit dans un cadre opérationnel commun le HACT (l'approche harmonisée des transferts monétaires), visant à assurer l'alignement de l'aide au développement sur les priorités nationales et à renforcer les capacités nationales de gestion et de redevabilité. Une fois le financement approuvé, les activités sont mises en œuvre par les structures nationales ou internationales compétentes rigoureusement sélectionnées par l'UNICEF/l'UNESCO. Des mécanismes de contrôle sont mis en place pour suivre l'avancement des activités du programme, garantir la conformité aux normes et directives des agences, et résoudre les problèmes éventuels. Le financement alloué est géré par l'Unité de Gestion du Programme (UGP) du MEN servant d'interface entre le MEN et les agences. Les décaissements sont réalisés sur la base d'une vérification régulière des résultats et des mécanismes sont mis en place pour assurer une utilisation efficiente et transparente du financement, notamment les passations de marchés favorisant une concurrence équitable et un processus transparent, ayant la conformité aux normes nationales de sauvegardes environnementales et sociales. Les partenaires de mise en œuvre des activités du financement sont tenus de fournir des rapports périodiques sur l'utilisation des fonds et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités. L'UNICEF/l'UNESCO apporte une valeur ajoutée significative en termes d'atouts techniques, financiers et opérationnels grâce à leur expertise technique diversifiée, à leur accès aux financements internationaux, à leur présence sur le terrain, à leur capacité à coordonner les efforts de développement et à établir des partenariats stratégiques. Ses solides mécanismes de suivi et d'évaluation garantissent la transparence et l'efficacité des projets. En outre, l'UNICEF/l'UNESCO joue un rôle crucial dans le partage des connaissances et des meilleures pratiques intersectorielles garantissant une prise en charge holistique des besoins du système éducatif qui seul ne saurait répondre aux multiples facettes de la crise de l'enseignement et de l'apprentissage, renforçant ainsi les capacités des structures nationales interministérielles.

Rôles des agents partenaires

Veuillez décrire les fonctions précises que l'agent partenaire remplira dans le cadre de la mise en œuvre et/ou de la supervision du financement, y compris les interventions pour résoudre les problèmes de mise en œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre et de la supervision des financements de ce programme, l'UNICEF et l'UNESCO comme dans le cas de la coopération avec le gouvernement du Mali, mèneront un ensemble d'actions cruciales, notamment le suivi et l'évaluation réguliers de la mise en œuvre du programme qui permet non seulement d'examiner les progrès dans l'atteinte de l'objectif de transformation du système éducatif et des indicateurs de décaissement, mais aussi d'effectuer un suivi de la gestion fiduciaire et de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales et environnementales, comme détaillé dans la section 7 du document de programme : Modalités de mise en œuvre du programme, section 8 : Gestion, contrôle financiers et marchés, et section 9 : Dispositif de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage. Le consortium effectuera des décaissements aux partenaires de mise en œuvre : entités gouvernementales et autres partenaires de mise en œuvre et leur apportera un soutien en matière de suivi à tous les niveaux de la mise en œuvre. Ce soutien continu implique une collaboration étroite entre le MEN à travers l'Unité de Gestion du Programme (UGP), le Cadre Partenarial (GLPE), les principales parties prenantes et l'UNICEF et l'UNESCO, tout au long de la durée du programme. En cas de besoin, le consortium soutiendra toute révision du programme qui pourrait s'avérer nécessaire pour garantir la réalisation des objectifs. L'UNICEF, en sa qualité d'agence lead pour ce consortium (conformément aux dispositions convenues au niveau de la note de candidature), servira d'interface principale entre le gouvernement et toutes les parties prenantes de ce financement, afin de coordonner les efforts conformément au plan sectoriel de l'éducation et des objectifs du Pacte de Partenariat. L'UNICEF comme l'agent lead assurera également la coordination de la mise en œuvre du programme avec une équipe d'experts, chargée de la supervision et du suivi du programme, et le suivi et l'évaluation global y compris les évaluations à mi-parcours et finale.

Évaluation du financement L'agent partenaire prévoit-il de procéder à une évaluation des activités financées par ce financement ?	☐ Non ☒ Oui Si **oui**, veuillez décrire brièvement en 300 mots maximum les activités qui seront évaluées et la date d'achèvement de l'évaluation.

Trois évaluations du programme prévues dans le cadre du Pacte de Partenariat seront mises en œuvre pour ce programme. Il s'agit d'une évaluation de base (Baseline), une évaluation à mi-parcours et une évaluation d'impact. L'évaluation de base établira la situation initiale des indicateurs, facilitant le ciblage des zones d'intervention et des stratégies de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours, réalisée au cours de l'année 2, analysera les progrès réalisés, identifiant forces, faiblesses et contraintes pour permettre des ajustements stratégiques. Enfin, l'évaluation finale d'impact, réalisée au cours de l'année 4, mesurera l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la durabilité des résultats, tout en tirant des leçons pour les futurs programmes. Ces évaluations couvriront toutes les composantes et sous-composantes, en particulier les interventions qui impliquent des innovations et des potentiels de mise à l'échelle. Les évaluations à mi-parcours et finales se concentreront sur la question de savoir comment les innovations et modèles améliorés (de formation des enseignants, d'initiatives communautaires pour l'éducation des filles…) peuvent être étendus à une plus grande échelle. Par ailleurs, les évaluations portant sur les acquisitions des élèves et les compétences des enseignants qui seront menées avec l'appui du MIQRA permettront de mesurer l'impact du programme sur les acquisitions. L'évaluation PASEC en cours au Mali permettra de disposer d'une situation de départ.

Coûts de mise en œuvre du programme (autres coûts encourus par l'agent partenaire et commissions générales en USD)

Indiquez les années (par exemple, 2024)	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**	**Année 4**	**Année 5**	**Total**
Commissions de l'agent partenaire (en complément de l'allocation) : **UNICEF** : 7% **UNESCO** : 7% Total	 1 488 816 638 064 2 126 880		 372 204 159 516 531 720		 Click here to enter amount.	 1 861 020 797 580 2 658 600
Coûts directs encourus par l'agent partenaire (entrant dans l'allocation), y compris pour la supervision, le bureau-pays, etc. : **UNICEF (7%)** **UNESCO (7%)** TOTAL	 465 255 199 395 664 650	 465 255 199 395 664 650	 465 255 199 395 664 650	 465 255 199 395 664 650	 Click here to enter amou	 1 861 020 797 580 2 658 600
Autres coûts liés au soutien à la mise en œuvre (unité chargée de la mise en œuvre et de la gestion financière du programme, partenaires d'exécution, etc.) **UGP** **SUIVI** TOTAL	 294 329 85 494 379 822	 175 932 85 444 261 376	 175 932 28 481 204 414	 175 932 180 381 356 314	 Click here t enter amou	 822 126 379 800 1 201 926

En 300 mots, veuillez décrire les **coûts relatifs à la mise en œuvre du programme**.

Les coûts relatifs à la mise en œuvre du Programme comprennent : les commissions de chaque agent partenaire, les coûts de supervision et les autres coûts (contribution au fonctionnement de l'UGP, la coordination du programme et les frais de mise en œuvre des agences d'exécution). Les coûts de supervision relatifs à la supervision du Programme. Les frais de supervision (environ 7% du montant de la subvention) auront un double objectif : soutenir la supervision et le suivi fiduciaire du programme, et accompagner la mise en œuvre des activités. Ils sont destinés à financer les équipes chargées de la supervision et du suivi opérationnel du Programme, positionnée au niveau des bureaux pays des agences du consortium, pendant la durée du programme. Le Responsable principal du programme au niveau de chaque agence et ses collaborateurs collaboreront étroitement avec les directions du MEN, l'UGP et les autres entités d'exécution (ONG, etc.) pour assurer un suivi rigoureux des activités et des dépenses. Ils produisent des analyses détaillées sur la progression technique et financière du programme et s'assurent de l'alignement et de la qualité des activités. Ils assurent la cohérence des activités mises en œuvre et de leur alignement avec les orientations du Programme et sont tout spécifiquement chargés du suivi de la qualité. Ils ont ainsi la charge d'élaborer les plans de réalisation et les termes de référence des missions d'évaluation technique du Programme et d'en analyser les résultats. Ils travaillent en étroite relation avec les différentes institutions techniques qui sont mobilisées pour apporter les appuis techniques nécessaires à la mise en place de certaines activités (ex BIE, IICBA, IIPE). D'autre part, les frais couvrent le temps consacré au Programme par les personnels permanents du consortium pour la supervision mais aussi pour accompagner les acteurs nationaux dans le lancement

et le suivi du Programme, mais aussi les dépenses liées aux diverses missions de supervision et de suivi qui auront lieu tout au long du Programme : à minima deux missions conjointes par an, plus des missions ponctuelles de terrain en fonction de l'actualité du Programme, par exemple pour participer aux missions des composantes ou prendre part à des restitutions.

Budget

ÉLÉMENTS REQUIS : le dossier de requête, dûment rempli, doit inclure le budget et le calendrier des activités pour lesquelles le financement du GPE est sollicité, présentés dans l'un des modèles ci-dessous, **le cas échéant** :

Modèle de budget du financement pour le renforcement des capacités du système (**SI** vous sollicitez le financement pour le renforcement des capacités du système **UNIQUEMENT**)

Modèle de budget applicable aux financements pour la transformation du système

Si nécessaire, veuillez fournir des informations supplémentaires dans le ce document Excel ci-joint.

Le budget en Excel est joint.

11. RISQUES ET MESURES DE PROTECTION

Le GPE veut s'assurer que des **mesures de protection adéquates sont mises en place contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels**, dans les programmes financés par le GPE. Le GPE vise également à garantir que des mesures d'atténuation des risques pouvant découler du statut juridique de l'agent partenaire au niveau du pays sont prévues. Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour confirmer que des garanties de protection contre ces risques ont reçu une attention particulière.

Évaluation des risques en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels		
Le programme prend-t-il en compte les risques en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels qui pourraient être induits ou exacerbés par le financement du GPE ?	☐ Non ☒ Oui	Les risques comprennent l'apparition possible de cas de violence, d'exploitation et d'abus ou de harcèlement sexuel, qui peuvent résulter de la présence de travailleurs de la construction dans la localité de l'école, de partenaires de mise en œuvre, ou même du personnel existant tel que les enseignants.
Si des risques d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels ont été identifiés, existe-t-il des propositions de mesures d'atténuation ?	☐ Non ☒ Oui	Les mesures d'atténuation des risques sont d'abord les politiques stricts de prévention contre l'exploitations et les abus sexuels (PEAS) disposé par l'UNICEF et l'UNESCO qui seront strictement appliquées à tout moment et à tous les partenaires de mise en œuvre. Des mécanismes et procédures de rapportage clairs et simples sont en

		place avec une surveillance constante. En plus, tous les partenaires de mise en œuvre sont censés suivre une formation d'orientation sur PEAS. Le programme comprend également une activité sur le code de conduite (sous-composante 4.5).
Si ces risques ne sont **pas** pertinents pour le financement du GPE, veuillez fournir une justification.	Cliquez ici pour saisir le texte.	
Évaluation des risques liés au statut juridique		
L'agent partenaire a-t-il des questions juridiques non résolues avec son bureau-pays qui pourraient présenter un risque pour la mise en œuvre du programme ?	☒ Non ☐ Oui	Cliquez ici pour fournir des détails sur l'évaluation des risques ou expliquer pourquoi si vous répondez non.
Si des questions juridiques sont toujours non résolues, y a-t-il des solutions proposées et/ou des progrès dans leur résolution ?	☐ Non ☐ Oui	Cliquez ici pour fournir des détails sur les mesures d'atténuation des risques.
Veuillez décrire brièvement le statut juridique de l'agent partenaire dans le pays et confirmer la validité de son enregistrement.	L'UNICEF et l'UNESCO sont des organisations internationales, agences du système des Nations Unies. Au Mali, les deux agences disposent d'un Bureau pays, avec des accords de coopération avec le Gouvernement.	
Gestion des risques des partenaires d'exécution		
La conception du programme comprend-elle une évaluation des risques liés à l'utilisation de partenaires d'exécution ?	☐ Non ☒ Oui	Une macro-évaluation est déjà faite par le Système des Nations Unies au pays, et plusieurs partenaires gouvernementaux sont déjà micros évaluées dans cadre du processus HACT utilisé par les agents partenaires.
Si de tels risques ont été identifiés, des mesures d'atténuation sont-elles proposées ?	☐ Non ☒ Oui	A la suite de chaque micro-évaluation, les agents partenaires accompagnent les structures évaluées pour la mise en œuvre des recommandations issues de cette évaluation en vue d'atténuer les risques identifiés.
Si les risques associés aux partenaires d'exécution **ne** sont **pas** pertinents pour le	Cliquez ici pour saisir le texte.	

financement du GPE, veuillez expliquer pourquoi.	

12. PRÉPARATION DE LA REQUÊTE

Veuillez inclure en **annexe**, la liste des **partenaires de développement du groupe local des partenaires de l'éducation** qui ont été consultés pour la préparation de cette requête.

Liste PTF du Cadre Partenarial

N°	Prénom	Nom	Organisation
1	M. Alassane	OUEDRAOGO	UNICEF
2	M. Orens	ADOMOU	UNICEF
3	M. Ibrahima Aboul Hayou	CISSE	UNESCO
4	M. Mohamed	ALAOUI	UNESCO
5	M. Youba Ben	HAMOUDI	UNHCR
6	M. Abdoulaye I	SOW	JICA
7	Mme Rei	GOTO	JICA
8	Mme Mina	SAKAKI	JICA
9	M. Assane	DIENG	Banque Mondiale
10	M. Modibo	SIDIBE	Banque Mondiale
11	M. Mamoutou	COULIBALY	USAID
12	M. Alassane Doua	KONATÉ	Coopération Suisse
13	Mme Sokona	SISSOKO	Coopération Suisse
14	M. Michel	DE KNOOP	Union Européenne
15	M. Allaye Birema	DICKO	Union Européenne
16	M. Alou		Coopération Canadienne
17	Représentant		AFD
18	M. Lyn	VOEGELE	LUXDEV
19	M. coudy	DIA	LUXDEV
20	M. Patrick	FISCHBACH	Luxembourg
21	M. Mohamed	FOFANA	BIT
22	Mme Ramata	KONATE	PAM
23	M. William	NALL	PAM
24	M. Bra Amba	DOLO	Caire Mali/FONGIM
25	M. Mahamadou	CAMARA	Ambassade Grande Bretagne

13. SIGNATURES

Signature du représentant du ministère demandeur
Veuillez apposer une signature électronique ci-dessous. Il n'est PAS nécessaire de signer ce document à la main puis de le scanner.

Le signataire dont le nom figure ci-dessous endosse la présente requête au nom du gouvernement.

Nom du signataire :	Dr. Amadou Sy Savane
Intitulé du poste et ministère	**Ministre de l'Education Nationale (MEN)**
Date :	9/19/2025
Signature :	Cliquez ici pour saisir le texte.

Signature du représentant de l'agent partenaire (directeur-pays de l'agence)
Le signataire dont le nom figure ci-dessous endosse la présente requête au nom de l'agence ou de l'organisation de l'agent partenaire.

Nom du signataire :	Pierre Ngom
Intitulé du poste et agence :	**Représentant, Bureau de Pays Mali, UNICEF**
Date :	9/19/2025
Signature :	Cliquez ici pour saisir le texte.

Nom du signataire :	Ali-Mohamed SINANE
Intitulé du poste et agence :	**Chef par intérim du Bureau de l'UNESCO à Bamako**
Date :	9/19/2025
Signature :	Cliquez ici pour saisir le texte.

Signature du représentant de l'agence de coordination
Le signataire dont le nom figure ci-dessous endosse la présente requête au nom du groupe local des partenaires de l'éducation. En signant ci-dessous, le représentant de l'agence de coordination confirme que la présente requête a été endossée par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Nom du signataire :	Hacen Mohammedi
Intitulé du poste et agence :	**Directeur Exécutif, FONGIM**
Courriel :	
Signature :	Cliquez ici pour saisir le texte.

14. DÉPÔT DU DOSSIER DE REQUÊTE

L'agence de coordination soumet le dossier de requête, dûment rempli, au nom du gouvernement et du groupe local des partenaires de l'éducation, par courriel adressé à gpe_grant_submission@globalpartnership.org, en mettant en copie le chargé de liaison au ministère, l'agent partenaire et le responsable-pays au sein du Secrétariat.

Veuillez informer le responsable-pays de **toutes modifications des documents justificatifs** faites après le dépôt du dossier complet au GPE, et veuillez aussi inclure toutes les **sources des données utilisées pour la préparation de cette requête**.

LISTE DE CONTRÔLE DES ÉLÉMENTS REQUIS

Veuillez inclure les éléments suivants en pièces jointes de cette requête :

Concernant uniquement le financement pour le renforcement des capacités du système	
Proposition du programme (fichier Word)	Oui ☐ Non ☐
Concernant tous les financements	
Modèle de budget (fichier Excel)	Oui ☒ Non ☐
Document ou proposition de programme (fichier Word)	Oui ☒ Non ☐

CONTACT

information@globalpartnership.org

BUREAUX

Washington
701 18th St NW
2e étage
Washington, DC
20006 États-Unis

Paris
66 Avenue d'Iéna
75116
Paris
France

Bruxelles
Avenue Marnix 17, 2e
étage B-1000, Bruxelles
Belgique

Chennai
Global Infocity Park, Block
C 11e étage
40 MGR Salai, Perungudi
Chennai, Tamil Nadu 600096
Inde

GPE Transformer l'éducation